

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA NIEVRE

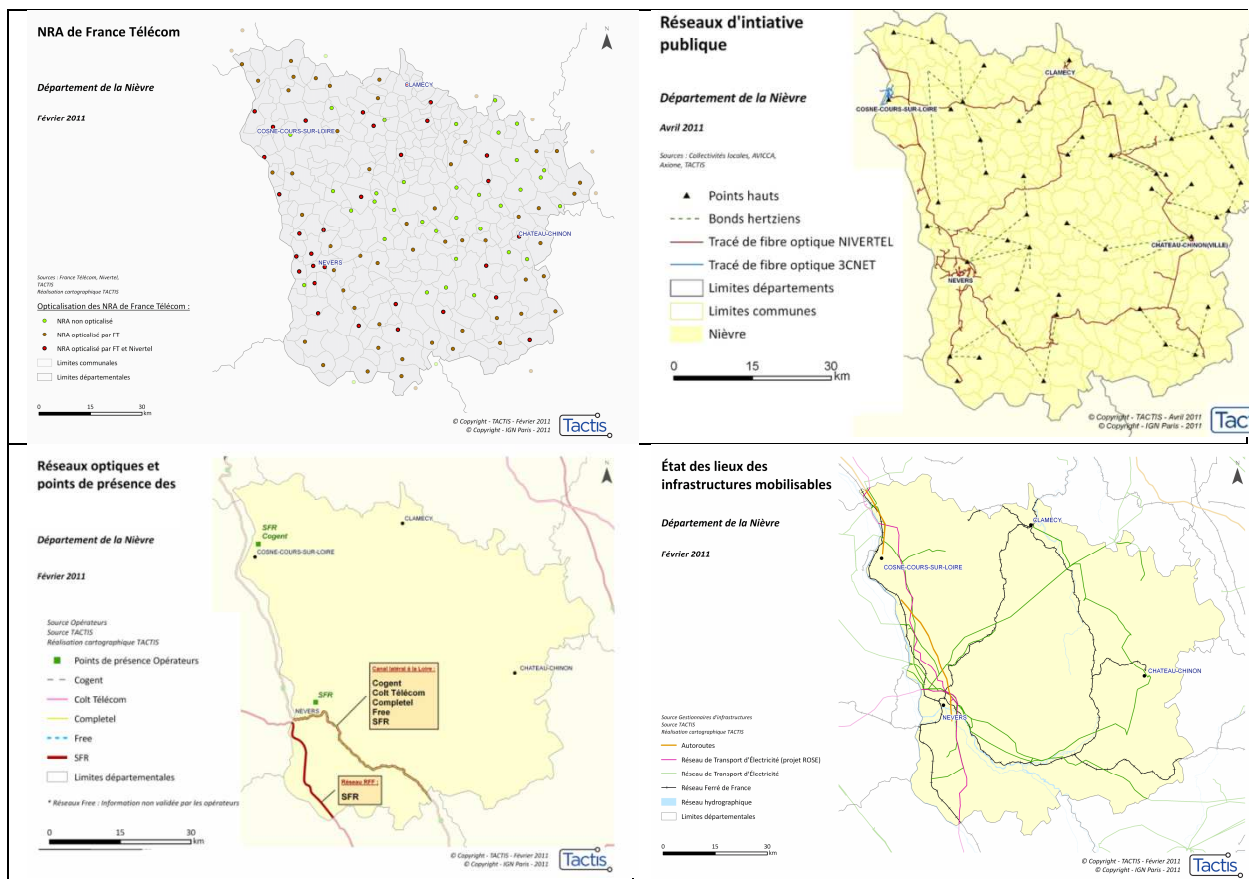
Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Nièvre est en accord avec la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique adoptée lundi 25 juin 2012 par l'assemblée de la région Bourgogne. Les ambitions portent sur une couverture totale en très haut débit, avec une priorité à la fibre optique au foyer à l'horizon 2025 dont 50% pour chaque département en 2017 en cumulant les déploiements en zones d'intentions d'investissements privés et les déploiements d'initiative publique.

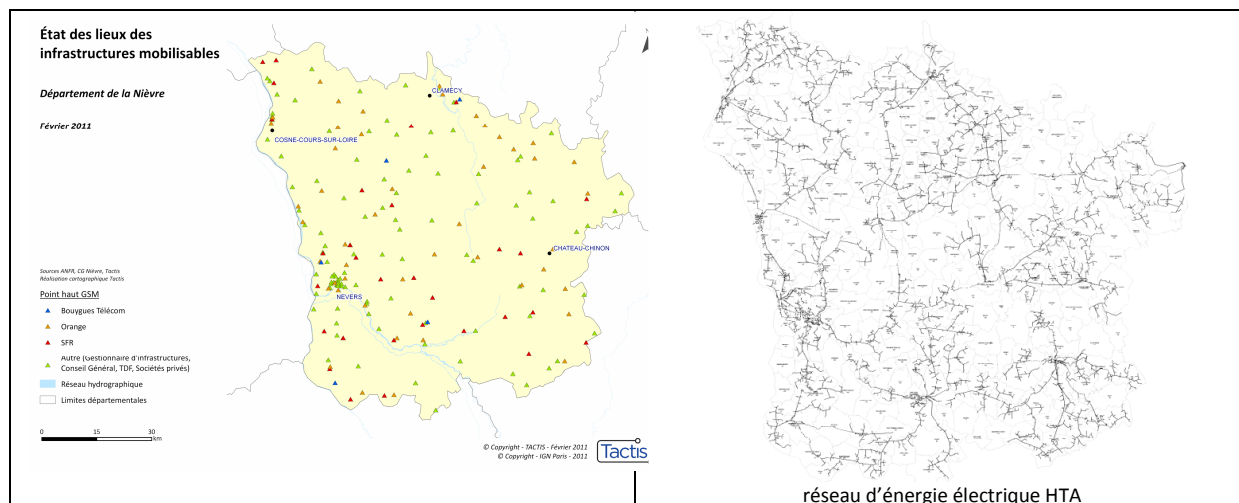
Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Nièvre contient 4 parties :

- I- Un état des lieux du patrimoine numérique existant ;
- II- Une présentation des enjeux du Très Haut Débit ;
- III- Les perspectives de déploiement de la fibre optique au foyer par l'initiative privée ;
- IV- L'ambition du déploiement du Très Haut Débit dans la Nièvre.

I- Etat des lieux du patrimoine numérique existant

Les cartes ci-dessous présentent les tracés des infrastructures identifiées (sauf les artères téléphoniques de France Télécom pour des motifs de confidentialité demandés par l'opérateur).





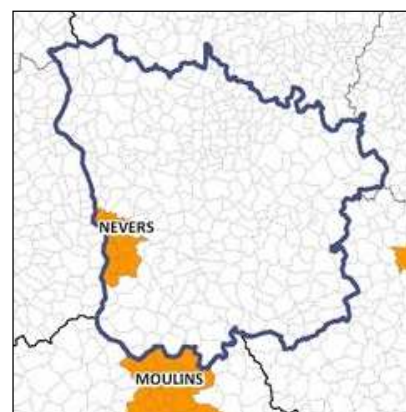
II- Présentation des enjeux du Très Haut Débit

Le très haut débit est facteur de compétitivité économique, source de nouveaux services pour nos concitoyens et une porte d'entrée vers la culture. La fibre optique est le vecteur principal du très haut débit qui nécessite un saut technologique. C'est la possibilité d'un échange d'informations sans limite, quelle que soit la nature de ces informations (voix, images, vidéos, data). C'est la possibilité de s'abstraire des distances pour travailler, soigner, apprendre, créer. La question n'est donc plus de savoir si le très haut débit est nécessaire mais de savoir comment le déployer sur nos territoires.

La technologie fibre optique est également un support de transmission qui permet l'acheminement de flux à très grande vitesse, insensible aux effets magnétiques, avec une mise en œuvre maîtrisée.

III- Les perspectives de déploiement de la fibre optique au foyer par l'initiative privée

L'opérateur Orange, en co-investissement avec SFR, annonce le déploiement d'une couverture fibre optique dans 12 communes du département qui en compte 312. L'initiative privée débiterait à partir de 2014 par Nevers, puis sur la communauté d'agglomération de Nevers et la commune de Marzy en 2015 pendant une durée de 5 ans. Dans cette zone d'intentions d'investissements privés, qui représente 27% des foyers du Département, la réglementation n'autorise pas d'intervention publique aidée, sauf à constater le non respect des engagements des opérateurs privés. Les intentions devront être matérialisées dans les faits et supposent donc un suivi des engagements de déploiement par les partenaires publics nivernais.



Zone d'intentions d'investissements privés

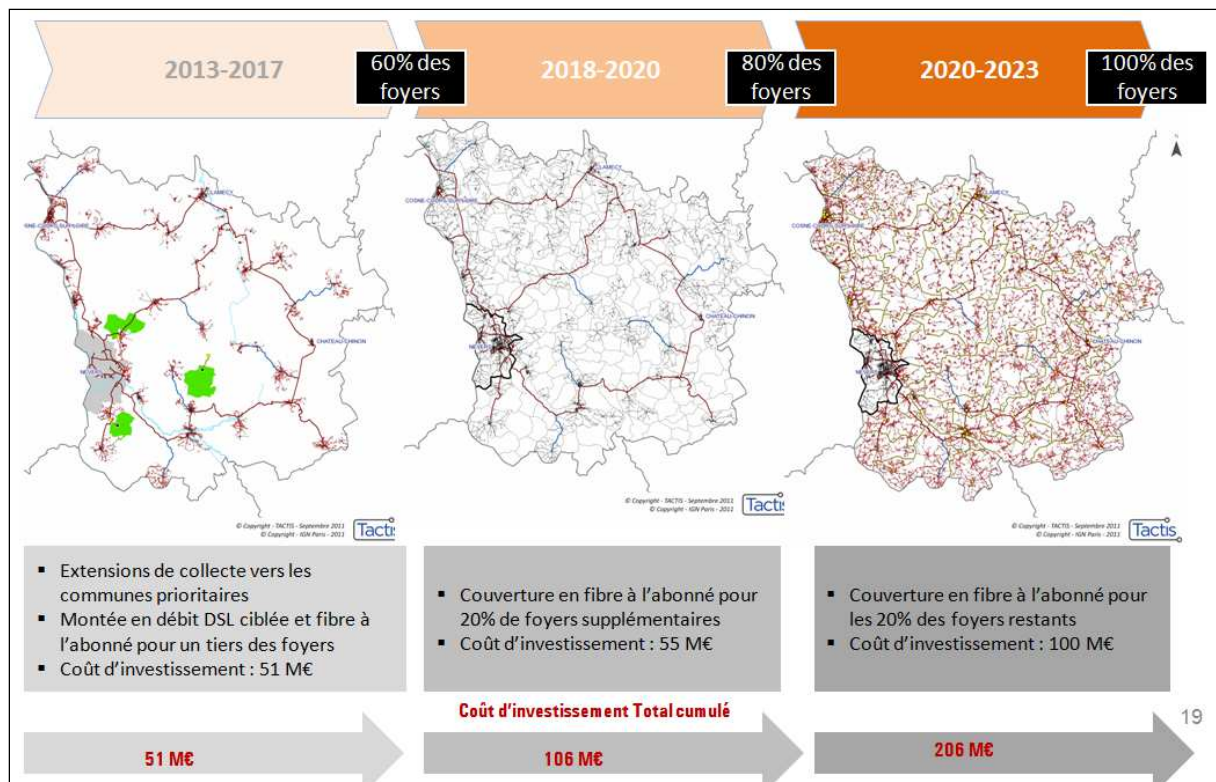
IV- Ambition du déploiement du Très Haut Débit dans la Nièvre

Une première phase de 2012 à 2018 consiste principalement à :

- ✓ Lancer les premières études d'ingénierie détaillées pour entamer la programmation opérationnelle des déploiements fibre à l'abonné ;
- ✓ Contrôler les engagements des opérateurs privés à déployer leurs réseaux de Fibre optique à l'Abonné ;
- ✓ Etablir un programme de développement des infrastructures numériques permettant de décliner un calendrier et le financement ;
- ✓ Déployer les premières communes en fibre optique à l'abonné, en complément des zones d'intention d'investissements privés et initier le processus de co-investissement avec les opérateurs nationaux ;
- ✓ Entamer le plan de montée en débits ADSL au travers de commandes PRM. Ce programme sera fait en regard de la montée en débits par radio 4G et WiMax ainsi que du plan de neutralisation de multiplexeurs par France Télécom.

Après 2018, la seconde phase consistera à :

- ✓ Contrôler les déploiements des opérateurs privés qui doivent arriver à échéance en 2019/2020 et le cas échéant s'assurer de la complétude de couverture des réseaux de fibre optique à l'abonné dans les zones d'intentions d'investissements privés ;
- ✓ Poursuivre le programme départemental d'équipement d'initiative publique de fibre optique au foyer.



Les besoins en financement de ce programme de couverture en fibre optique au foyer des 300 communes nivernaises est estimé à 206 M€ hors zone d'intentions d'investissements privés.

Avec une hypothèse de réseau activé, c'est-à-dire que les équipements actifs sont installés et diffusent les services des opérateurs, comme c'est le cas actuellement pour l'ADSL, le **besoin en financement public estimé est de 188 M€** sur la période **2012-2025** en intégrant les Recettes – Investissement – Charges d'exploitation pour le programme fibre à l'abonné pour tous les foyers nivernais.

L'ambition de la première étape de déploiement sur cinq ans reste soumise au niveau des financements publics qui pourront être consentis par les collectivités. L'objectif de raccordement de 50% des foyers, en cumulant les déploiements privés et publics, nécessite un recours important aux financements publics en début de programme.

Financement privé

Le co-financement privé est proposé par tranche de 5% des capacités totales du réseau déployé avec une contribution proportionnelle à la part de marché des opérateurs. Les recettes contributives de la part des opérateurs sont de l'ordre de 400€ par prise raccordable.

Financements publics

Europe

Suite à la publication de la « Stratégie numérique pour l'Europe » de la Commission européenne, le Cadre de Référence Stratégique National a été modifié le 22 décembre 2010 pour rendre les réseaux Fibre à l'Abonné éligible au Fonds européen de développement régional. L'enveloppe et les priorités de chaque région dépendent des Contrats de Plan Etat-Région (CPER). La part de contribution du Fonds européen de développement régional est attendue dans le programme 2013/2020.

Etat

Le soutien financier de l'Etat est mobilisable en déposant un projet conforme aux recommandations et au cadre réglementaire en vigueur. La subvention de l'Etat pour la Nièvre est de 349 € par foyer, étalée sur cinq années maximum. Le relais de cette intervention doit être assuré par le biais du Fond de Soutien au Numérique (FSN).

L'accord préalable de principe et la décision finale d'attribution de financement sont deux étapes essentielles pour connaître la part de cofinancement de l'Etat via le Fonds national pour la Société Numérique.

Région Bourgogne

La Région Bourgogne a inscrit une enveloppe de 30M€ consacrée prioritairement aux infrastructures fibre optique pour les 4 départements. Le soutien financier au projet du département de la Nièvre sera proposé en regard d'un déploiement qui équilibre le nombre de prise en zones urbaines et péri-urbaines avec les prises construites en milieu rural.

Le Conseil général de la Nièvre

La part de financement public restant à la charge du département de la Nièvre sera un des principaux curseurs pour définir l'ambition du projet d'aménagement numérique du département. Une mobilisation des intercommunalités pourraient faciliter les déploiements en milieu rural.

En conformité avec le plan national très haut débit et la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique, le schéma directeur d'aménagement numérique de la Nièvre a été validé le 3 septembre 2012 par une délibération du comité syndical de Niverlan.